

# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2015

---

SANTÉ - (N° 2302)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS494

présenté par

M. Tian, M. Hetzel, M. Cochet, Mme Louwagie et M. Aboud

-----

### ARTICLE 41

Supprimer l'alinéa 9.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, il est demandé la suppression de l'immixtion de l'Etat, au lieu et place des prérogatives du directeur de l'UNCAM, dans la politique conventionnelle, pour déterminer les orientations des négociations.